

## VOS COMMUNES

CONTAMINE-SARZIN

# Démarches lancées pour un nouvel abribus au carrefour de la "Fruitière"

**Parmi les points à l'ordre du jour du conseil municipal, la question de l'aménagement du carrefour urbain de la Fruitière a retenu l'attention. La construction d'un nouvel abribus, sur un terrain qui n'appartient pas à la Commune, requiert diverses démarches.**

La réunion du conseil municipal s'est tenue ce samedi 30 janvier à 10 heures à l'espace Pierre Brand (salle des fêtes). À l'ordre du jour, les objets de délibérations avaient trait à la fixation des tarifs de vente de matériels roulants, ou encore à l'adoption du projet d'aménagement sécuritaire au lieu-dit "La Fruitière" par la modification de l'implantation de l'abri bus.

La création d'un parking engazonné et la mise en place d'une borne de recharge électrique faisaient partie

des échanges.

### Déclaration d'utilité publique pour le nouvel abribus

Les deux points importants avaient trait à des délibérations concernant des projets d'aménagement urbains au carrefour de la "Fruitière" et les lotissements "Les Terrasses de Sarzin" avec une réduction du prix de vente au mètre carré. Pour le premier, le chalet abribus est installé sur un terrain n'appartenant pas à la commune. « Avant d'en installer un nouveau on souhaite acquérir cette emprise, elle n'est pas à vendre et nous serons forcés de lancer une Déclaration d'utilité publique (DUP). On va demander au préfet de déclencher une procédure administrative avec une enquête publi-

que, la nomination d'un commissaire enquêteur », confie le maire, Georges Canicatti.

À l'issue de cette démarche, le préfet décidera ou non de l'utilité publique du projet. Une fois fixés à ce sujet, une phase judiciaire d'expropriation des propriétaires sera lancée. « L'estimation des terrains est de l'ordre de 10 000 €. Le projet va se dérouler en plusieurs étapes. S'il est reconnu d'utilité publique, non seulement il y aura un réaménagement de l'abribus, mais également la création d'un parking végétalisé, et à moyen terme un nouveau rond-point sera repensé de façon à ce que les cars puissent stationner en sécurité », poursuit le maire.

Pour le deuxième point important, "Les terrasses de Sarzin", un compromis de vente a été signé



Le maire, Georges Canicatti en présence de membres de son conseil en début de séance. Photo Le DL/P.R.

pour un deuxième terrain, la proposition de la municipalité pour les deux derniers lots est de l'ordre de moins de 150 000 € TTC. « On travaille doucement, ce n'est pas spectaculaire ni

immédiatement visible, nous réalisons un gros travail de fond très chronophage et sérieux », s'est justifié le maire, Georges Canicatti.

Patrick ROUBIAN